

Les maladies psychiatriques, contexte et impact

Transcription

Claire Hédon :

Professeur Marion Leboyer, merci d'être avec nous. Pour parler d'un sujet toujours difficile, délicat, très honnêtement, qui fait peur, dans le grand public, on le sent bien... Premier point : en fait, ces maladies mentales, je l'ai dit, moi, au début, sont un véritable fardeau, elles sont très fréquentes.

Professeur Marion Leboyer :

Absolument, et c'est un enjeu de santé public majeur, mais dont on parle peu. Donc, un grand merci à vous de le mettre sur le sujet. Je crois que c'est vraiment important que les auditeurs soient au courant de l'importance de ce fardeau.

Ce sont des maladies qui sont chroniques et sévères, qui commencent tôt dans la vie, puisqu'elles commencent en général chez le jeune adulte entre quinze et vingt-cinq ans. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, leur fréquence est élevée, puisque une personne sur trois dans le monde a eu, a ou aura une maladie mentale.

On sait aussi que l'OMS prévoit que, à l'horizon 2020, ça sera la première cause mondiale de handicap. Donc, il est temps de s'en préoccuper. On sait aussi que ce sont des pathologies qui sont associées à un coût pour la société extrêmement important.

Claire Hédon :

Qui a été évalué, ce coût ?

Professeur Marion Leboyer :

Qui a été évalué non seulement en Europe, et il est voisin de sept-cent milliards d'euros ; mais aussi en France, où il est voisin de cent-sept milliards d'euros.

Claire Hédon :

C'est ce que coûtent, cent-sept milliards d'euros, c'est ce que coûtent ces pathologies ?

Professeur Marion Leboyer :

C'est ça, et ça correspond au tiers du budget de l'État, en France. Donc, autant...

Claire Hédon :

Et ce coût est évalué sur quoi ?

Professeur Marion Leboyer :

Alors, c'est à la fois ce qui est l'ensemble des coûts directs : donc les coûts d'hospitalisation, les coûts de médicaments, qui sont relativement minimes par rapport à tous les coûts indirects, qui sont liés à la perte de qualité de vie, aux arrêts de travail, puisque par exemple les maladies mentales sont responsables de la première cause d'invalidité, et de la seconde cause d'arrêt de travail.

Claire Hédon :

Et vous l'avez dit, hein : comme ça touche les jeunes entre quinze et vingt-cinq ans, c'est souvent un obstacle pour la poursuite des études.

Professeur Marion Leboyer :

Ça commence, ça démarre souvent à un moment où les jeunes rentrent dans la vie active, vont fonder une famille, vont chercher du travail, où, en plus, leurs proches sont encore très proches, par définition, et donc aussi très impactés par le démarrage de ces pathologies.